

## Gestion de la biodiversité aquatique dans les grands projets d'aménagement des bassins fluviaux en Afrique de l'Ouest

Hassane DJIBRILLA CISSÉ

Doctorant en Sciences de l'Environnement

Groupe d'Études Interdisciplinaires en Géographie et Environnement Régional (GEIGER) /  
Université du Québec à Montréal (UQAM), Canada

Jean Philippe WAAUB

GEIGER / UQAM

Canada

**Hassane DJIBRILLA CISSÉ :** Hassane Djibrilla Cissé est actuellement candidat au doctorat en sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal. Il est titulaire d'un Diplôme d'Études Professionnelles Approfondies en Gestion de l'Environnement de l'Université Senghor d'Alexandrie (Égypte) (équivalent à la maîtrise nord-américaine) et d'un diplôme d'ingénieur forestier de l'Université Abdou Moumouni de Niamey. Il travaille depuis 10 ans au ministère en charge de l'environnement du Niger. Ses recherches, menées au Niger, en Égypte et au Canada, portent sur l'évaluation environnementale stratégique, les outils d'aide à la décision appliqués à la gestion de la biodiversité, la gestion participative de ressources naturelles. Il s'intéresse en particulier aux impacts des barrages et des changements climatiques sur la biodiversité aquatique. Il travaille actuellement dans le cadre de sa thèse de doctorat au développement d'une méthodologie d'évaluation environnementale stratégique post-barrage à partir d'une approche d'aide multicritère et multi acteurs à la décision.

**Jean-Philippe WAAUB :** Jean-Philippe Waaub est titulaire d'un doctorat en aménagement et enseigne à temps plein au département de géographie de l'Université du Québec à Montréal. Il est directeur du Groupe d'études interdisciplinaires en géographie et environnement régional (GEIGER). Ses recherches, menées au Québec, au Canada, en Europe et en Afrique, portent sur l'évaluation environnementale stratégique, les outils d'aide à la décision appliqués à la gestion du territoire, à la gestion des ressources et à l'environnement (aide à la décision multicritère; cartographie écologique; système intégré d'aide à la décision; système de soutien à la décision de groupe; participation des publics) et la modélisation techno économique des systèmes industriels liés aux changements climatiques.

### Résumé

La surexploitation, la destruction et la dégradation d'habitats, l'invasion des espèces exotiques, la modification du régime hydrologique entre autres menacent actuellement la biodiversité. Ces menaces découlent principalement des activités anthropiques et remettent en cause les bénéfices escomptés des points de vue écologiques, économiques, socioculturels et culturels liés à la biodiversité. Dans les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique de l'Ouest, les atteintes à l'environnement et aux ressources biologiques, en particulier sont exacerbées par la pauvreté et une forte croissance démographique. En conséquence, les politiques de développement élaborées pour sortir les États de la précarité sont souvent mises en œuvre sans réel souci de leurs impacts sur l'environnement. Ce qui se traduit par des atteintes graves à la biodiversité particulièrement dans les bassins fluviaux très souvent sollicités du fait de leurs richesses en ressources diverses. Aussi devrions-nous nous préoccuper de la façon dont les

activités sont conduites pour déterminer les insuffisances et proposer des pistes de solution pour les travaux futurs.

Une revue documentaire fait tout d'abord ressortir les facteurs de perte de biodiversité et les aspects à prendre en compte pour mieux gérer la biodiversité. Pour ce faire, nous avons élaboré une grille d'analyse formée de huit (8) critères et indicateurs. Cet outil a permis d'évaluer cinq (5) programmes mis en œuvre ou en planification en Afrique de l'Ouest. Ainsi, dans les grands bassins fluviaux marqués par plusieurs décennies d'aménagement, la gestion de la biodiversité a jusque dans les années 90, souffert du manque d'évaluation environnementale préalable. En outre, elle est toujours limitée par une faible valorisation du savoir traditionnel, ainsi qu'une participation restreinte des populations. Cela découle, en partie, d'un cadre réglementaire et institutionnel inadapté à faire face aux nouvelles réalités intervenues après les indépendances des pays de la région dans les années 1960. En effet, l'abrogation de l'autorité traditionnelle qui régissait l'accès aux ressources naturelles n'a pas toujours été suivie de l'adoption de règles de remplacement. Ensuite, quelques propositions d'amélioration sont avancées, lesquelles vont dans le sens d'une meilleure valorisation et/ou amélioration des méthodes et outils d'intégration de l'environnement (ÉIES, ÉES, AMCD...) aux projets d'aménagement de bassins fluviaux. Ces derniers doivent être mis en œuvre avec la pleine consultation, l'adhésion et la participation de toutes les parties prenantes (populations locales, organismes publics et para publics, organismes de bassins transfrontaliers...) et dont les capacités doivent être continuellement renforcées.